



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°25-2018-053

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2018

# Sommaire

## **Préfecture du Doubs**

25-2018-10-12-002 - Arrêté modificatif N°2 à l'arrêté du 1er janvier 2018 portant nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Doubs (6 pages)

Page 3

Préfecture du Doubs

25-2018-10-12-002

Arrêté modificatif N°2 à l'arrêté du 1er janvier 2018  
portant nomination des membres de la commission des  
droits et de l'autonomie des personnes handicapées du  
Doubs

**ARRETE MODIFICATIF N°2**  
**A L'ARRETE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 PORTANT NOMINATION**  
**DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES DROITS**  
**ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES DU DOUBS**

LA PRESIDENTE  
DU DEPARTEMENT,

LE PREFET DU DOUBS,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 146-9, L 241-5, R 241-24 modifié (chapitre premier bis – titre IV personnes handicapées) et R 241-26,

VU le code de la sécurité sociale,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 – article 224 V – tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires – et modifiant les dispositions de l'article R 241-24 du code de l'action sociale et des familles relatives à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,

VU l'arrêté n° 25-2018-01-01-001 du 1<sup>er</sup> janvier 2018 portant nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Doubs.

VU les propositions de désignation.

## ARRETENT

### **ARTICLE 1 : COMPOSITION DE LA CDAPH**

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prévue à l'article L 241-5 du Code de l'action sociale et des familles est composée comme suit :

#### **a ) En qualité de représentants du Département, sur désignation de l'Assemblée plénière :**

##### Titulaires :

- Madame Marie Laure DALPHIN (Conseillère Départementale)
- Madame Odile FAIVRE PETITJEAN (Conseillère Départementale)
- Madame Sylvie LE HIR (Conseillère Départementale)
- Monsieur Claude DALLAVALLE (Conseiller Départemental)

##### Suppléants :

- Madame Anaïs ALACIO (Direction de l'autonomie)
- Madame Firdos CIP (Direction de l'autonomie)
- Monsieur Laurent COILLOT (Direction de l'autonomie)
- Madame Nathalie WELKER SIRE (Direction de l'Autonomie)
- Madame Fabienne SELLIER (Direction de l'Autonomie)
- Madame Marie-Claude THIBAUDIN (Direction Enfance Famille)
- Madame Pascale BERTHET (Direction territoriale des solidarités humaines de Montbéliard)
- Madame Nezha FARAH (Direction Territoriale des Solidarités Humaines, Responsable de Pôle ASLI-EF)
- Madame Corinne GRANDJEAN (Direction Territoriale des Solidarités Humaines, Responsable de Pôle ASLI-EF)
- Madame Elodie IURETIG (Direction Territoriale des Solidarités Humaines, Responsable de Pôle ASLI-EF)
- Madame Caroline LAMBERT (Direction Territoriale des Solidarités Humaines, Responsable de Pôle ASLI-EF)
- Madame Valérie SPECKLIN (Direction Territoriale des Solidarités Humaines, Responsable de Pôle ASLI-EF)
- Madame Dominique THARIN (Direction Action Sociale Logement Insertion)

#### **b ) En qualité de représentants des services de l'Etat et de l'Agence régionale de santé :**

- Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, ou son représentant,
- Madame la Directrice départementale chargée de la cohésion sociale et de la protection des populations, ou son représentant,

**c) En qualité de représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales, sur proposition de Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations :**

Titulaires :

- Monsieur Damiano FERRARO (CPAM)

Suppléants :

- Madame Lydie COTTINY (CPAM)
- Madame Françoise ROLLET (CPAM)
- Monsieur Maurice COURTEBRAS (MSA)

Titulaires :

- Monsieur Gilles ABRAM (CAF)

Suppléants :

- Monsieur Lionel CHATELAIN (CAF)
- Madame Ilva SUGNY (CAF)

**d) En qualité de représentants des organisations syndicales, sur proposition de Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :**

Titulaires :

- Madame Antonina BAGUERY (CFDT)

Suppléants :

- Monsieur Philippe LAVIGNE (FO)
- Monsieur Patrice JACQUEY (CFTC)
- Monsieur François PAUL (CFE-CGC)

Titulaires :

- Monsieur Claude BALLAND (CGPME)

Suppléants :

- Monsieur Lionel PIERRE (MEDEF)
- Madame Viviane DEJEAN-FIGARD (MEDEF)
- Non pourvu

**e) En qualité de représentants des associations de parents d'élèves, sur proposition de Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale :**

Titulaires :

- Monsieur Hervé DEPOIRE (FCPE)

Suppléants :

- Madame Gwénaëlle DUJON (FCPE)

- Madame Claire BACHELET (FCPE)

**f) En qualité de représentants des associations de personnes handicapées, sur proposition de Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations :**

Titulaires :

- Monsieur Jean DESRUMAUX (UNAFAM)

Suppléants :

- Madame Marie-France GIBEY (UNAFAM)
- Madame Nicole ROUX (UNAFAM)
- (Non pourvu)

Titulaires :

- Monsieur Antonio José SERRA (APF)

Suppléants :

- Monsieur Jean Marie VIPREY (APF)
- Madame Amélie LAGUZET (APF)
- Monsieur Gérard PROTTO (FNATH)

Titulaires :

- Monsieur Christian TRAHIN (ADAPEI)

Suppléants :

- Monsieur Philippe ROTH (ADAPEI)
- Monsieur Floran BERTIN (AIRE)
- (Non pourvu)

Titulaires :

- Monsieur Jean GUYOT (AFTC)

Suppléants :

- Madame Nathalie GROS (AFTC)
- Madame Valérie PERRIN (AFM)
- Madame Céline MILLE (AFM)

Titulaires :

- Madame Monique CLEMENT (RETINA)

Suppléants :

- Monsieur Claude VANDELLE (APEDA)
- Madame Stéphanie GAVILLOT (APEDA)
- Monsieur Pascal LALLEMAND (APEDA)

## ARTICLE 2 : MODALITES DE VOTE

L'ensemble des membres mentionnés du a) au g) ci-dessus ont voix délibérative. Les représentants mentionnés au h) ci-dessus ont une voix consultative.

## ARTICLE 3 : DUREE DES MANDATS

Les membres titulaires et suppléants, à l'exception des représentants de l'Etat, sont désignés pour une durée de quatre ans renouvelable. La fin des présents mandats est donc fixée au 31 décembre 2021.

## ARTICLE 4 : PUBLICITE

Le Secrétaire général de la Préfecture du Doubs et le Directeur général des services du Département du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, d'une part dans le Recueil des actes administratifs de la Préfecture et d'autre part dans le Bulletin des actes administratifs du Département.

Fait à Besançon, le **12 OCT. 2018**  
en 3 exemplaires originaux

*La Présidente du Conseil Départemental  
Du Doubs*

  
*Christine BOUQUIN*

*Le Préfet du Doubs,*

  
**Joël MATHURIN**



Titulaires :

- Monsieur Bernard TRIPONNEY (AHS FC)

Suppléants :

- Madame Catherine PERRIN (AHS FC)
- Madame Olga MENIERE (AHS FC)
- Monsieur Gérard MICHEL (FNATH)

Titulaires :

- Monsieur Christian NIGGLI (Sésame Autisme)

Suppléants :

- Monsieur André MOURRA (PEP)
- Monsieur Michel IWASINTA (PEP)
- Monsieur Daniel GRUET (PEP)

**g) En qualité de membres de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, sur désignation du CDCA :**

Titulaires :

- Monsieur José GOMES (ADAPEI)

Suppléants :

- Non Pourvu
- Non Pourvu
- Non Pourvu

**h) En qualité de représentants des Organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées, dont un sur proposition de Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, et un sur proposition de Madame la Présidente du Conseil départemental :**

Titulaires :

- Monsieur Damien LAGNEAU (SDH)

Suppléants :

- Madame Charlotte LEBRIS (SDH)
- Monsieur Jean-Michel LAMY (SDH)
- Isabelle AUBRY (ADAPEI)

Titulaires :

- Monsieur William LAVRUT (AHS FC)

Suppléants :

- Monsieur Cédric LEMAITRE (AHSFC)
- Madame Christine HERRGOTT (AHS FC)
- Monsieur Joël BOURRAT (ADAPEI)